

Note de cadrage

Atelier citoyen

« Pour un accueil périscolaire de qualité »

Contexte :

Suite à l'interpellation citoyenne « Pour un accueil périscolaire de qualité et de bonnes conditions de soutien à la scolarisation (ATSEM), en cohérence avec les engagements politiques de la Ville » (déposée en mars 2023), et à l'issue de la 2^e séance de médiation, les parties prenantes (la Ville et les porte-paroles de l'interpellation citoyenne) ont souhaité approfondir les échanges sur les solutions envisagées. La Ville a proposé aux porte-paroles de l'interpellation citoyenne que le sujet fasse l'objet d'un Atelier citoyen, proposition acceptée par les porte-paroles. Ce sujet fera l'objet d'une consultation des habitant-es sous la forme d'un atelier citoyen, au 1^{er} semestre 2024, conformément à l'article L. 2141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), introduit par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Le mandat confié aux citoyen-nes de l'Atelier citoyen :

Le mandat est celui posé par l'interpellation citoyenne, à savoir rédiger des recommandations à destination des élu-es et du Conseil municipal sur les sujets suivant :

- trouver des solutions à court, moyen et long termes, pour permettre un accueil périscolaire de qualité,
- assurer un plan de recrutement et de fidélisation en cohérence avec les besoins des enfants, les engagements de la Municipalité et l'épanouissement professionnel des agents - ATSEM, agent-es d'entretien et de restauration, animateurs-trices,
- se donner les moyens budgétaires d'assumer le projet éducatif de Grenoble, adopté après délibération du Conseil municipal du 27 juin 2022, qui déclare, notamment "toute rupture dans l'offre éducative porte des conséquences en termes de lutte contre les inégalités",
- développer un service périscolaire en adéquation avec le projet éducatif et les besoins des enfants et de leur famille, ainsi que les engagements pris par la Ville auprès des citoyens et dans le cadre de "Ville amie des enfants" avec l'UNICEF (pour rappel, « Grenoble fait du droit des enfants et de leur bien-être une de ses priorités et travaille en collaboration avec l'UNICEF »).

La redevabilité, ce que la Ville s'engage à faire avec ces recommandations :

- ces recommandations seront présentées en séance du Conseil municipal.
- la Ville s'engage à répondre à ces recommandations par voie de délibération du Conseil municipal et à rendre compte auprès des membres de l'Atelier citoyen de l'effet de leurs préconisations sur la politique municipale du périscolaire.
- le rapport présentant les préconisations issues de l'Atelier citoyen sera disponible sur le site volontairesdegrenoble.fr

Définition des rôles :

La DEJ assure la coordination de l'Atelier citoyen. Elle apporte le contenu et tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du sujet par les membres de l'Atelier citoyen. Elle assure un appui logistique lors des séances de l'Atelier citoyen.

Le service PVA (Participation et Vie associative) se charge de mettre en place l'Atelier citoyen et d'accompagner la DEJ dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

Les grandes étapes de l'Atelier citoyen

1. Validation de la note de cadrage présente par Christine Garnier et Annabelle Bretton.
2. Composition de la liste des personnes qualifiées à auditionner (3 personnes par séance, pour les 2^e et 3^e séances) : la DEJ et les porte-paroles de l'interpellation citoyenne sont invités à soumettre une liste de personnes à auditionner et à les prioriser. Le service PVA contacte les personnes figurant sur cette liste et, en fonction de leur disponibilité et de la priorisation, organise l'audition de 4 personnes (2 personnes issues de la liste DEJ et 2 autres de la liste des porte-paroles de l'interpellation citoyenne). Lors de la 1^{ère} séance, le panel de participant-es sera invité à choisir les 2 autres personnes à auditionner (lors des 2^e et 3^e séances) parmi la liste proposée. Ils ont également la possibilité de soumettre d'autres noms de personnes qu'ils souhaiteraient auditionner, après la première séance.
3. Composition du panel : l'atelier est composé de 36 grenoblois-es volontaires, dont au moins 24 parents ayant un enfant inscrit au périscolaire et jusqu'à 12 personnes issues des conseils citoyens indépendants.
4. Déroulement des 4 séances de travail de l'Atelier citoyen
5. Accompagnement des porte-paroles du panel en vue de la présentation du rapport et des préconisations lors de la séance en Conseil municipal
6. Présentation en Conseil municipal des recommandations par les porte-paroles du panel, avec suspension de séance (non filmée)
7. Adoption d'une délibération du Conseil municipal qui rend compte des réponses apportées par la Ville aux préconisations

Modalités de composition du panel citoyen

Pour rappel, le panel sera composé de 36 personnes, dont au moins 24 parents ayant un enfant inscrit au périscolaire et jusqu'à 12 personnes issues des conseils citoyens indépendants.

- ✓ **Parmi les parents ayant un ou des enfants inscrits au périscolaire** (matin, midi ou soir), les parents seront tirés au sort, selon 2 modalités:
 - Appel à volontaires, via l'envoi d'un mail, à partir de la liste de la Plateforme Famille
12 parents minimum seront tirés au sort parmi les volontaires et selon les critères de parité, d'équilibre géographique et de diversité socio-professionnelle
 - Tirage au sort des écoles non-représentées par secteur, à partir desquelles sera mis en place la démarche d'aller-vers pour les autres membres
Appel téléphonique et sorties d'école pour les autres membres, en vue d'équilibrer le panel et recruter des parents d'élèves qui spontanément ne se portent pas volontaires. Cette démarche d'aller-vers a pour objectif de recruter des parents d'élèves qui spontanément ne se portent pas volontaires dans les démarches participatives.

Confirmation téléphonique de participation pour les personnes tirées au sort

- ✓ **Parmi les membres des 6 CCI (12 personnes maximum)**
 - Appel à 2 volontaires par CCI parmi les membres des 6 CCI de Grenoble, en leur demandant un équilibre homme/femme
 - Selon le nombre de membres des CCI volontaires et afin d'assurer la composition d'un panel de 36 personnes, un ré-équilibre pourra se faire en augmentant la part de parents représentés dans le panel.

La composition du panel sera organisée selon les critères ci-dessous :

- ✓ Parité de genre
- ✓ 1 personne par école (avec a minima 1 école maternelle et 2 écoles élémentaires représentées par secteur), à l'exception des membres des CCI (pour lesquels ce critère n'est pas applicable)
- ✓ Diversité dans les niveaux de diplôme (en se référant aux chiffres de l'Insee-2020), à l'exception des :
 - minimum de 30% de personnes ayant un diplôme CAP, BEP ou inférieur (soit 10 personnes sur le panel de 36)
 - maximum de 20% de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou supérieur (soit 7 personnes sur le panel de 36)

Afin de garantir le suivi de ces critères, les volontaires rempliront un formulaire en ligne leur demandant les informations suivantes :

femme/homme

école fréquentée (en précisant élémentaire/maternelle)

niveau de diplôme (Aucun diplôme ou certificat d'études primaires // BEPC, brevet des collèges, ou équivalent // CAP, BEP ou équivalent // Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent // Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2 // Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4 // Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus)

Organisation des séances :

- **1ère séance : Vendredi 15 mars de 18h30 à 20h30**
En présence de Christine Garnier (adjointe aux Écoles), Annabelle Bretton (adjointe à l'Éducation populaire et à la Démocratie participative), Henri Hamelin (directeur de la DEJ) et les porte-paroles de l'interpellation citoyenne.

Cette séance a pour but de présenter aux participant-es :

→ leur mandat et la redevabilité de la Ville vis-à-vis de leur travail

→ le déroulé des séances

→ tous les éléments d'informations qui leur permettront de comprendre le mandat et les actions déjà engagées par les porte-paroles de l'interpellation citoyenne et la Ville

À l'issue de cette 1ère séance, l'objectif est que les membres du panel puissent s'approprier le sujet et commencer à partager un diagnostic commun sur la situation du périscolaire aujourd'hui.

La séance sera dédiée aux présentations, dont les auditions d'Henri Hamelin (DEJ) et des porte-paroles de l'interpellation citoyenne. À l'issue de ces présentations et des échanges avec les participant-es, l'objectif sera de partager les premiers enjeux identifiés pour le panel. Celui-ci sera également invité à compléter la liste des personnes qu'ils souhaitent auditionner, à partir de la liste pré-établie ou en proposant de nouvelles personnes qu'ils auraient identifiées.

➤ 2^e séance : Samedi 23 mars de 9h30 à 16h30

➤ 3^e séance : Samedi 6 avril de 9h30 à 15h30

Ces deux séances ont pour but de :

→ s'accorder, entre membres du panel, sur un diagnostic commun par rapport à la situation du périscolaire aujourd'hui, et les enjeux qu'ils souhaitent traiter dans le cadre de cet atelier.

→ approfondir la compréhension du sujet en auditionnant 6 personnes qualifiées (3 par séance) pour répondre aux questions des membres du panel

→ produire des préconisations collectives qui répondent au mandat et qui seront présentées en Conseil municipal

➤ 4^e séance : mardi 30 avril de 18h à 20h30

En présence des élues Christine Garnier (adjointe aux Écoles) et Annabelle Bretton (adjointe à l'Éducation populaire et à la Démocratie participative), Henri Hamelin (directeur de la DEJ) et les porte-paroles de l'interpellation citoyenne.

Cette dernière séance a pour but de présenter les réflexions du panel et d'échanger sur leurs recommandations, qui seront ensuite présentées en Conseil municipal.

Pour chaque séance :

→ Un service de garderie sera proposé.

→ Un repas sera proposé

→ Au moins un-e agent-e de la DEJ sera présent-e pour faciliter la logistique (accueil, éménagement, réception du repas, ...), et un-e agent-e de PVA pour s'assurer du bon déroulement de la séance et assurer une prise de notes exhaustive.

→ L'animation de toutes les séances sera faite par un-e prestataire qui aura en charge la production d'un rapport final présentant la démarche, la synthèse des échanges et les préconisations finales (sur un modèle fourni par la Ville).

Budget

Les frais induits par l'Atelier citoyen est porté par le service PVA, dans une enveloppe ne dépassant pas les 10 000€ (hors frais de repas et de garderie).

Agent-es affecté-es au projet :

Direction Éducation Jeunesse (DEJ) : Henri Hamelin

Service Participation et Vie Associative (PVA) : Fanny Simon et Diego Fernandez Varas

Christine Garnier
Adjointe aux Écoles

Annabelle Bretton
Adjointe à l'Éducation populaire, Jeunesse,
Vie associative et Démocratie participative

